

# Les modes de régulation de la reproduction humaine

## Incidences sur la fécondité et la santé

*Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

# Connaissance de la fécondité et mise en place des politiques démographiques

---

Christos BAGAVOS\*, Ana DRIVA. \*\*, Georges TZIAFETAS \*\*\*

\* Institut d'études politiques, Paris, France

\*\* Centre hellénique de productivité (ELKEPA), Athènes, Grèce

\*\*\* *décédé peu après le Colloque*

## Introduction

L'évolution de l'effectif de la structure et du taux d'accroissement de population, qu'elle soit interprétée comme favorable, défavorable ou neutre, laisse ouverte la question d'une éventuelle politique démographique, qui tente de modifier directement ou indirectement la fécondité des couples. Sujet de controverse par excellence, il nécessite une justification de l'intervention de l'Etat et des types de mesures prises à cet égard. En outre, on peut se demander si la modification cherchée de la fécondité est en accord avec ce que souhaitent les couples. Il importe enfin de se demander quels sont l'effet et l'efficacité de ce type d'intervention (Blanchet, 1987).

En général, il est admis que les mesures natalistes ont d'autant plus de chance d'avoir les effets attendus qu'elles vont dans le sens de ce qui est souhaité par les couples (Chesnais, 1985 ; Tapinos, 1985). D'où la nécessité de recourir à des enquêtes d'opinion, afin d'observer d'une part ce qui influence l'évolution démographique et, d'autre part, ce qui est souhaité par la population concernée et les réactions de celle-ci face à tel ou tel type de mesure. Le propos de cette communication est de présenter brièvement les éléments qu'une enquête d'opinion peut apporter sur la connaissance de la fécondité, sur les souhaits de la population concernée en matière de procréation, et sur l'attitude des individus vis-à-vis de la mise en place des mesures qui visent à modifier leur fécondité. En outre, et c'est l'essentiel, on tentera d'apporter quelques éclairages à la question suivante : dans quelle mesure une enquête d'opinion constitue-t-elle un préalable nécessaire afin de cibler une politique de population ?

## I - Connaissance de la fécondité et mise en place d'une politique démographique

Le recours à une enquête démographique vise à apporter quelques précisions sur ce qui influence la tendance démographique. Dans le domaine de la fécondité, les enquêtes constituent des sources d'information complémentaires aux statistiques officielles. Elles peuvent contribuer à mieux poser un problème et ainsi éclairer la mise en oeuvre de tel ou tel type de mesure.

En ce qui concerne la mise en oeuvre d'une politique démographique, elle nécessite la réponse à deux questions : sur quoi faut-il agir afin de modifier une tendance

démographique jugée comme défavorable ? et comment faut-il agir pour que les mesures prises à cet égard portent les résultats attendus ?

Une enquête sur les comportements et les attitudes des couples vis-à-vis de la procréation peut éventuellement apporter des réponses à ces deux questions. Mais il ne faut pas l'ignorer, l'observation est basée sur quelques hypothèses sous-jacentes qui, pour la plupart, ne sont pas testées auparavant. Autrement dit, la rédaction du questionnaire n'est pas indépendante de l'idée qu'on se fait auparavant des causes de la tendance démographique.

## II - La connaissance de la fécondité

### 1 L'observation

Pour la totalité des enquêtes il s'agit d'une accumulation de renseignements concernant les individus. Une première catégorie des données collectées consiste à l'enregistrement des quelques caractéristiques générales individuelles (l'âge, l'instruction, la religion, le revenu...), susceptibles d'exercer une influence plus ou moins importante sur la fécondité. On observe donc, dans un premier temps, les faits et les comportements et, l'on peut aussi atteindre une connaissance plus fine des déterminants de la fécondité.

Ensuite, une place prépondérante est attribuée à l'investigation des projets et de leur réalisation : nombre d'enfants que les individus ou les couples désirent avoir; obstacles qui viennent modifier leurs comportements. Il s'agit de peser sur les obstacles les plus sensibles à l'agrandissement des familles dans la population concernée.

Par cette partie de l'enquête, on essaye donc de saisir quelques éléments de ce que l'on appelle assez arbitrairement «mentalité», comme par exemple les projets individuels de fécondité, la valorisation de la maternité et de l'enfant. Ces éléments d'ordre mental, propres à l'individu, sont spécifiquement impliqués dans la réalisation de la procréation (Gérard, 1983).

Enfin, les enquêtes sur la fécondité cherchent à définir quelques situations qui paraissent idéales pour les couples, comme le nombre idéal d'enfants, l'intervalle le plus souhaitable pour les naissances, ainsi que l'intérêt porté sur la situation générale en rapport avec le mouvement ou la structure de population.

Au cas où les résultats d'une enquête seraient utilisés pour la mise en place d'une politique de population, il y a deux hypothèses qui seront testées et, la plupart des fois, étayées : 1) on suppose que les couples désirent un nombre d'enfants déterminé : 2) ce nombre ne correspond pas à celui qu'ils avaient ou ont déjà. Mais la question qui se pose, c'est de savoir si la validation de ces hypothèses est une condition suffisante afin de mettre en place une politique démographique qui aidera les couples à couvrir le décalage entre la fécondité effective et la fécondité désirée.

### 2 Les limites de l'observation

La première limite provient du fait que les caractéristiques individuelles sont supposées être en relation directe avec la fécondité, sans pour autant que son sens et son évolution dans le temps soient précisés. Cela signifie que même si cette relation existe

et que la modification de quelques caractéristiques (revenu, niveau d'instruction ...) sont susceptibles d'amener les couples à vouloir plus d'enfants, le nombre de ces derniers ne peut pas dépasser la norme acceptée par la collectivité.

En ce qui concerne la notion de projet de fécondité, on doit noter deux difficultés. La première est de nature technique. Etant donné les contraintes financières pesant sur la réalisation des enquêtes, les hypothèses mentionnées auparavant sont très souvent testées par les réponses données par les femmes vivant en couple et non pas par celles de leur conjoint. Comment donc peut-on admettre la validité, pour le couple, de la seule réponse d'un des conjoints, très souvent de la femme ? Dans le cas de notre enquête, afin de relativiser ce problème, une certaine proportion du nombre total des questionnaires distribués aux femmes vivant en couple sera également distribuée aux conjoints. Ce n'est en aucun cas la solution complète au problème, mais c'est un processus qui peut nous donner quelques éléments des différences entre hommes et femmes relatives à leur attitude à l'égard de la fécondité.

La deuxième difficulté concerne le caractère temporaire ainsi que la réalité d'un projet de fécondité. Il nous faut distinguer deux notions différentes. La première est le nombre d'enfants idéal, fondé sur l'hypothèse que les individus ont une image de la dimension idéale de la famille. Il s'agit d'une appréciation d'ordre général, relative à l'institution sociale de la famille, pour laquelle on définit une dimension idéale<sup>(1)</sup>.

Le deuxième est le nombre d'enfants désiré par les couples. Les individus expriment le nombre d'enfants qu'ils désirent avoir, ou combien ils s'attendent à en avoir en tout, compte tenu de ceux qu'ils ont déjà.

Quoi qu'il en soit, il importe de savoir quel est le décalage observé entre ces deux mesures et la fécondité effective. Comme il ressort en définitive de l'observation, «le nombre désiré ou attendu, comme le nombre réel d'enfants, se situent régulièrement en deçà du nombre idéal»<sup>(2)</sup>. Malgré ces observations, peut-on admettre l'existence d'un projet cohérent qui sera réalisé sur toute la durée de vie féconde du couple, autrement dit un nombre d'enfants idéal ou désiré qui sera constant, ou doit-on admettre plutôt que «chaque couple a une idée générale de la famille qu'il souhaite construire, mais les modalités pratiques de réalisation dépendent des circonstances familiales, économiques et sociales qui canalisent les destins individuels»<sup>(3)</sup>.

Bien évidemment, cela ne veut pas dire que la notion de nombre idéal d'enfants n'a pas de sens mais cela signifie qu'elle doit être interprétée comme un projet de fécondité plus ou moins ambitieux et non comme une valeur absolue du nombre

---

(1) Il faut préciser que les résultats obtenus varient selon l'âge des enquêtées. En outre, et en termes de risque de procréation, on doit tenir compte de la nuptialité et de l'éventuelle stérilité des femmes qui ont annoncé avoir un projet de fécondité jugé comme idéal.

(2) Girard A., Roussel L., 1981. «Dimension idéale de la famille. Fécondité et politique démographique», *Population*, 6, p. 1026. Il est à noter que H. Leridon, dans une étude antérieure, après avoir calculé l'idéal exprimé par les générations 1943-47 et en tenant compte du célibat et de la stérilité, observe que le nombre idéal conduirait à une descendance probable un peu inférieure à la descendance finale effective (selon lui, la différence pouvant être attribuée aux grossesses non désirées). Leridon H. «La baisse de la fécondité depuis 1965», *Population*, 3, p. 520.

(3) Monnier A., 1987. Projets de fécondité et fécondité effective. Une enquête longitudinale : 1974, 1976, 1979», *Population*, 6, p. 819.

d'enfants (Grignon, 1987, p. 14). En dépit de son caractère délicat le nombre d'enfants idéal conserve sa propre signification. Il peut être comparé à lui-même et il semble qu'il suive (ou qu'il révèle) le sens de l'évolution des indicateurs du moment de la fécondité.

Il semble donc que le décalage entre fécondité désirée ou idéale et fécondité effective ne peut pas être un critère pertinent de l'intervention en matière de la fécondité. En tout cas même si ce décalage exprime une réalité, reste à savoir si le niveau de fécondité désiré et exprimé comme tel atteint le niveau souhaitable par les partenaires politiques (en général, nous admettons comme tel le niveau de remplacement des générations). Quoi qu'il en soit, on doit prendre les projets exprimés dans les enquêtes comme étant des éléments qui permettent de mieux préciser et de mieux apprécier, parmi les éventualités possibles, celles qui paraissent les plus probables.

### *3 De l'observation au niveau individuel à l'observation au niveau collectif*

Les comportements des individus et les objectifs qu'ils poursuivent ne sont pas indépendants des normes collectives admises dans leur groupe social d'appartenance. Ainsi, l'enquête d'opinion observe les individus, mais ne s'intéresse pas à eux en tant que tels; elle cherche à saisir à travers eux les attitudes collectives qu'ils expriment. L'opinion publique n'est pas l'addition d'opinions individuelles, mais une réalité qui les dépasse. Il semble donc qu'une politique a d'autant plus de chances de réussir qu'elle vise à modifier les normes acceptées par la société. Si la fécondité est plutôt déterminée par des normes sociales et moins par des caractéristiques individuelles, une enquête démographique doit être plutôt centrée sur l'observation des différents modèles culturels.

Mais la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure il est possible d'observer tout d'abord, et d'agir ensuite sur ces normes ou sur les aspects de l'organisation sociale qui influent sur les normes ?

H. Gérard (1987), en reconnaissant l'impossibilité de l'observation directe des modèles culturels, propose de cibler l'observation aux «éléments cruciaux» qui caractérisent chaque modèle culturel, (comme par exemple l'organisation de la famille, le rôle reconnu à la femme...). Il semble que tout essai de modification de fécondité devrait passer plutôt par la base sociale ou collective et moins par les caractéristiques individuelles.

## **III - Enquêtes d'opinion et intervention de l'Etat**

### **1 Les propositions**

Une partie importante des questionnaires comprend des questions permettant de saisir les réactions des individus face à la mise en œuvre d'un certain type de mesure. Il s'agit donc, dans le cadre d'une politique nataliste, après avoir clarifié les obstacles les plus sensibles à la modification de la fécondité des couples, de peser sur eux. D'où les modalités différentes comprenant des incitations financières, comme le versement des prestations familiales selon quelques critères (par ex., le rang de la naissance) ou certaines déductions fiscales, ainsi qu'une variété d'aide en nature ou d'avantages divers, tels que l'accueil dans les crèches ou le congé parental proposé aux couples.

Connaître les réactions des couples vis-à-vis des mesures d'une éventuelle politique démographique est un des éléments que les enquêtes d'opinion peuvent apporter afin de conduire à un effet sur la fécondité.

Proposer des mesures qui concilient maternité et activité professionnelle est une nécessité dans la rédaction du questionnaire. Il semble que, pour une femme, l'éventuel handicap professionnel entraîné par la maternité pèse plus que les charges nouvelles qu'entraîne une naissance. Une enquête d'opinion peut révéler le souhait des femmes d'être mères et, en même temps, de s'insérer dans le monde du travail. En outre, comme les organisations sociales ne sont pas encore suffisamment adaptées à ce nouvel état de fait, les réponses reçues auprès des couples peuvent nous indiquer les modalités de l'intervention visant à un réaménagement du temps afin de faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

L'intervention de l'Etat doit percevoir les attitudes face à la fécondité comme étant des éléments du mode de vie, c'est-à-dire qu'il faut percevoir le projet de fécondité comme étant comparable aux autres projets de mode de vie qui peuvent éventuellement être saisis par des enquêtes d'opinion. L'éventail des mesures proposées, leur modernité ainsi que la bonne évaluation des réactions des couples déterminent le degré d'efficacité d'une politique démographique.

## 2 Les limites de l'intervention

Dans le cadre des incitations financières, on suppose une relation directe entre le revenu du ménage et la fécondité, plus généralement entre le risque de procréation et les caractéristiques individuelles (au revenu, on peut ajouter l'instruction et la résidence). Dans une enquête menée récemment en France, 70 % des enquêtés pensent que les prestations familiales n'ont aucune influence sur la fécondité (Dufour A., 1990, p. 75). Si l'on tient compte du rang de naissance «il est frappant de constater que c'est donc chez les familles les plus nombreuses (3 enfants et plus), celles qui bénéficient des aides relativement les plus élevées, que l'effet incitatif sur la fécondité est le plus contesté» (idem). Sentiment plus aigu d'insuffisance des prestations, tendance à affirmer une indépendance entre la taille de la famille et les aides financières due à l'existence des économies d'échelle ? En tout cas la relation directe entre revenu et niveau de fécondité est difficilement affirmée.

Si l'Etat apporte une aide technique, sous la forme d'une extension des possibilités d'accueil pour les enfants, on estime que de tels services seraient susceptibles de réduire la tension qui semble exister, entre d'une part une activité hors du domicile et, d'autre part, le fait d'avoir des enfants. On suppose, en outre, que nombre de personnes ont moins d'enfants qu'elles ne le souhaiteraient, et que cela est dû en grande partie à l'insuffisance de l'infrastructure. Comme le dit Leeuw (1990, p. 20) pour le cas des Pays-Bas : «ce qui est important dans le raisonnement des autorités, c'est le niveau estimé des *valeurs de renonciation* qui résulte de l'abandon d'un travail externe à la suite de la naissance d'un enfant et les tensions que cela entraîne». Or, dans ce cas, l'hypothèse implicite est que l'adoption par les individus de telles mesures, visant à renforcer ces tensions, serait parfaitement compatible avec les modèles culturels existants.

Si une enquête d'opinion peut apporter des éléments sur des mesures à prendre afin de faciliter la vie quotidienne des couples cela ne signifie en aucun cas que ces mesures sont forcément susceptibles de modifier la fécondité de la population concernée.

### Conclusion

Apporter des éléments nouveaux sur les causes de la tendance démographique, observer les normes collectives, comprendre le projet familial et saisir les aspirations et les réactions de la population concernée vis-à-vis de tel ou tel type de mesures pour bien cibler une politique visant à renforcer une évolution jugée comme produisant des conséquences indésirables, sont les données essentielles qu'une enquête d'opinion peut apporter aux décideurs. Dans cette mesure, elle constitue un préalable pour entreprendre la mise en oeuvre d'une politique de population.

Mais, bien évidemment, les renseignements qu'elles apportent ne sont pas suffisantes pour l'instauration des mesures visant à influencer la tendance démographique. Il ne faut pas oublier que ces enquêtes, à force de gagner en profondeur n'ont pas l'ampleur qui permettrait de couvrir le nombre et la nature des éléments qui influent sur la fécondité. Il serait donc illégitime de leur demander autre chose que ce qu'elles prétendent d'observer : le comportement des individus vis-à-vis de la procréation. Par conséquent il faut qu'elles soient comparées et complétées par d'autres éléments et par toutes autres données dont on peut disposer par ailleurs, afin de constituer la source nécessaire d'information préalable à la mise en oeuvre d'une politique de population qui devrait garantir un minimum d'efficacité.

Cette efficacité d'une politique démographique se heurte à une interrogation essentielle, à savoir s'il est possible d'agir sur les normes collectives ou encore sur les aspects de l'organisation sociale qui influent sur ces normes. En dehors de cette difficulté majeure, une enquête d'opinion, à partir du moment où elle tente de saisir les aspirations et les réactions des individus vis-à-vis d'éventuelles mesures d'une politique démographique apporte des éléments de prévision sur les conditions d'efficacité de cette politique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET D., 1987. «Les effets démographiques de différentes mesures de politique familiale : un essai d'évaluation». *Population*, 1, pp. 99-128.
- CHESNAIS J.-C., 1985. «Les conditions d'efficacité d'une politique nataliste : examen théorique et exemples historiques», in : *Congrès International de Population*, Florence, UIESP, volume II.
- DUFOUR A., PAYET-THOUVENOT V., 1990. *Images de la famille et de la politique familiale*, CREDOC, Paris.
- GAUTIER H. A., 1991. «Subsidizing parents ... Does it make children more attractive ?» (A comparative analysis of state support for families in the OECD countries and its effect on fertility), Communication présentée au *Congrès Européen de Démographie*, Paris.
- GERARD H., 1983. «Types d'intervention d'une politique démographique». *Politiques de Population*. Etudes et Documents. Louvain-La-Neuve, vol. I, 1, pp. 29-62.
- GIRARD A., 1977. «Enquêtes d'opinion et connaissance de la fécondité». *Population*, XXXII, numéro spécial, pp. 249-260.
- GRIGNON M., 1987. *Comprendre le projet familial pour mieux cibler la politique*, CREDOC, Paris, 29 p.
- LEEuw F. L., 1991. «Aspects méthodologiques de la reconstitution et de l'évaluation des théories des comportements qui sous-tendent une politique démographique». *Politique de Population*, Etudes et Documents, Louvain-La-Neuve, vol. IV, 3, pp. 5-42.
- TAPINOS G., 1985. *Éléments de Démographie*. Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations. Chapitre 14, «Les politiques de population», Armand Colin, Paris.